

20.01.2012 - 12:42 Uhr

Votation fédérale du 11 mars 2012: 2 x Non et 1 x OUI

Zürich (ots) -

La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) recommande au souverain de glisser un Non dans l'urne concernant les initiatives populaires "Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires" et "6 semaines de vacances pour tous", mais d'approuver l'initiative épargne-logement.

La SSE rejette l'initiative populaire "Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires", car elle l'estime trop rigide. De plus, elle restreint trop fortement les communes de montagne dans leur développement. Telle est la décision prise par le comité central de l'association lors de sa séance de jeudi à Bâle. La limitation à 20% de résidences secondaires serait assimilable à une interdiction de construction à de nombreux endroits. La loi révisée sur l'aménagement du territoire permet de mieux résoudre la problématique des lits froids. Les communes sont tenues de prendre des mesures dans ce sens jusqu'à juillet 2014, mais sont libres de choisir elles-mêmes leur procédure en l'adaptant aux spécificités locales.

L'initiative populaire "6 semaines de vacances pour tous" met en péril les réglementations sur le temps libre et les vacances. Ces dispositions fixées en fonction de chaque branche et entreprise se sont avérées efficaces jusqu'ici. C'est surtout les PME qui auraient des difficultés à faire face à de longues absences dues à des vacances. Avec un minimum de 4 semaines de vacances, il n'y a pas de besoin de rattrapage en comparaison internationale. En fin de compte, les employés ayant des vacances supplémentaires devraient s'accommoder d'une hausse moins marquée des salaires.

En revanche, la SSE approuve l'initiative populaire "Pour un traitement fiscal privilégié de l'épargne-logement destinée à l'acquisition d'une habitation à usage personnel ou au financement de travaux visant à économiser l'énergie ou à préserver l'environnement". Elle donne la possibilité aux cantons d'introduire la déductibilité fiscale des dépôts pour l'épargne-logement jusqu'à concurrence de 15'000 francs (couples: 30'000) par an. Ce faisant, elle vise à encourager les couches moyennes de la population à acquérir leur propre logement, mesure dont on ne peut que se féliciter. Et ce d'autant, qu'en comparaison internationale, la quote-part de logements en propriété est encore faible en Suisse.

La SSE ne prend pas position sur les deux autres objets soumis en votation populaire du 11 mars 2012.

Contact:

Werner Messmer, président central de la SSE
Tél.: +41/79/445'77'89
E-Mail: werner.messmer@messmer.ch

Daniel Lehmann, directeur de la SSE
Tél.: +41/78/768'59'22
E-Mail: dlehmann@baumeister.ch
Web: www.entrepreneur.ch

Martin A. Senn
Vice-directeur de la SSE, chef du département Politique +
Communication
Tél.: +41/44/258'82'60
Mobile: +41/79/301'84'68
E-Mail: msenn@baumeister.ch
Web: www.entrepreneur.ch